

**Monsieur RESPAUD Laurent**  
**367 Avenue de Provence**  
**07800 Saint-Georges-les-Bains**

SAINT-GEORGES-LES-BAINS, le **16 AVR. 2026**

**N/Réf. : DP00724025A0057M01**

**Objet : Non opposition à une déclaration préalable**

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable n°DP00724025A0057M01 enregistrée le 16/03/2026 pour un projet d'ajout de panneaux photovoltaïques situé au 367 Avenue de Provence à SAINT-GEORGES-LES-BAINS (parcelle cadastrée ZD-0541).

Le service instructeur a procédé à l'instruction de votre dossier. Il s'avère que les travaux sont conformes au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.

Le délai d'instruction de votre déclaration préalable est d'un mois conformément au code de l'urbanisme.

Ainsi, à compter du 17/04/2026, vous bénéficierez d'une décision tacite et vous pourrez commencer les travaux après avoir :

- affiché sur le terrain le récépissé de dépôt pour attester la date de dépôt,
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet.

Vous trouverez ci-joint la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux qui doit être complétée et déposée en Mairie à la fin des travaux.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,



*Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint chargé de l'Urbanisme  
Roger MAZOUER*

Geneviève PEYRARD